REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION
L'épreuve **73ª Volta a Portugal em Bicicleta** est organisée par **PAD, SA – Rua da Barruncheira, nº6, 2790-034 Carnaxide,** sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute du **4** au **15 août 2011**.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE
L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories **Hommes Elite et Moins de 23 ans**. Elle est inscrite au calendrier UCI **Europe Tour**.

L'épreuve est classée en classe **1** Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants:
Classement finale : **80 – 56 – 32 – 24 – 20 – 16 – 12 – 8 – 7 – 6 – 5 – 3**
Etapes : **16 – 11 – 6 – 5 – 4 – 2**
Port du maillot de leader de l'épreuve (par étape) : **8**
pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 3. PARTICIPATION
Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: **UCI ProTeams (MAX 50%), Equipes Continentales Professionnelles UCI, Equipes Continentales UCI du pays et Equipes Nationales.**

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **6** et de maximum **9** coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE
La permanence de départ se tient, le **3 Août** de **09h30** à **18h00**, dans le **Pavilhão Multiusos** à **Fafe .**

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la **permanence** de **10h30** à **11h15.**

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **11h30** et aura lieu à la permanence.

Le briefing de l'Organisateur avec toutes les personnes qui suivront la course à moto, un représentant de la télévision, un représentant des forces de l'ordre, ainsi que le Collège des Commissaires, organisée suivant l'article 2.2.034 bis du Règlement UCI, est fixée à **10h15, le 5 Août 2011, et aura lieu à Gouveia dans la Permanence du Départ.**

ARTICLE 5 :

1) Pour le prologue et la 7^{éme} étape (clm), l'utilisation d'un vélo spécifique est autorisée.

2) ORDRE DE DEPART POUR LE PROLOGUE ET LA CONTRE LA MONTRE
Pour le Prologue, disputée en contre la montre individuelle, les départs sont donnés de 1' en 1', en groupes de 14 coureurs représentant de chacune 14 équipes participantes, dans l'ordre inverse de la liste des partants.

Les équipes sont libres de déterminer l'ordre de départ de leurs coureurs

Pour la 7ème étape, disputée contre la montre individuelle, les départs sont donnés de 1' en 1' dans l'ordre inverse du classement général établi à l'issue de la 7ème étape, et les derniers 10 coureurs de 2' en 2'.
L'ordre de départ des étapes contre la montre individuelles est l'ordre inverse du classement général au temps. Toutefois le collège des commissaires peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent.
Selon l'article 2.4.010 du règlement de l'UCI, chaque coureur doit se présenter pour contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR
Les informations courses sont émises sur la fréquence **160.2375**.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE
Le service d'assistance technique neutre est assuré par le **PAD, SA**

Le service est assuré au moyen de **3 voitures d'assistance neutre**.

ARTICLE 8. ARRIVEE AU SOMMET (REGLE DES DERNIERS 3 KM)

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 ne sont pas applicables en cas d'arrivée en sommet.
Les étapes avec les arrivées aux sommets pour l'application de l'article 2.6.029 sont les suivantes: **2ème,3ème,4éme et 8ème.**

Toute discussion concernant les qualifications «arrivée en sommet» et «avant l'ascension» est tranchée par le collège des commissaires.

ARTICLE 9. MODALITES DE RAVITAILLEMENT LORS DES CONTRE LA MONTRE

En fonction de l'extension de l'étape Contre la montre (7ème étape), le ravitaillement est prévu du km 17 au km 18.

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit*:*

Prologue	**n/a**	4ème étape	**12%**	8ème étape	**20%**
1ére étape	**12%**	5ème étape	**10%**	9ème étape	**12%**
2ème étape	**15%**	6ème étape	**12%**	10ème étape	**12%**
3ème étape	**15%**	7ème étape	**25%**		

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS

Les classements suivants sont établis:
1) **Classement Général Individuel au Temps** – Maillot jaune
2) **Classement Général aux Points** – Maillot blanc
3) **Classement Général de la Montagne** – Maillot Blue
4) **Classement Général des Jeunes** – Maillot orange
5) **Classement par Equipe**

1) Classement général individuel au temps

Le classement de l'étape sera toujours établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés dans toutes les étapes par chaque coureur, compte tenu des bonifications et pénalités en temps. Le coureur le mieux classé sera celui qui totalisera le moins de temps.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, les centièmes de seconde enregistrées dans l'étape Contre la Montre individuelle seront réincorporées au temps total pour les départager, étant le mieux classé celui qui totalisera le moins de centièmes de seconde.

En cas de nouvelle égalité, on fera appel aux points obtenus à chaque étape, étant le mieux classé celui qui aura le moins de points. Ces points se distribuent en fonction de la place obtenue: un point pour le premier, deux pour le second, trois pour le troisième, et ainsi de suite.

En cas de nouvelle égalité, la meilleure place obtenue à la dernière étape servira pour départager.

Le leader du classement porte un maillot jaune.

2) Classement général aux Points

Un classement général aux points est établi par l'addition des points obtenus dans le Prologue et chacune des étapes, ainsi que dans les sprints «Metas Volantes».

Il est attribué dans chacune des 3 «Metas Volantes» disputées :
3 – 2 et 1 points aux 3 premiers classés.

Dans le Prologue:
10 – 8 – 6 – 4 – 2 et 1 points aux 6 premiers classés.

A l'arrivée des étapes:
25 – 20 – 16 – 13 – 10 – 8 – 6 – 4 – 2 et 1 points aux 10 premiers classés.

Si les coureurs arrivent ex-æquo sur l'un des rangs de ponctuation mentionnées, il sera attribué à chacun d'eux les points correspondant à la place où commence l'ex-æquo.

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints (Metas Volantes).
3. Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier du prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader du classement porte un maillot blanc.

3) Classement général de la Montagne

Le Classement de la Montagne est disputé sur l'ensemble des **25** côtes retenues pour ce classement.

Il est attribué, les points suivants dans chacune des catégories :

Rang	Points				
	Hors	COL 1er	COL 2ème	COL 3ème	COL 4ème
1°	25	15	10	5	3
2°	20	13	8	3	2
3°	17	11	6	2	1
4°	15	9	4	1	
5°	13	7	2		
6°	11	5	1		
7°	9	4			
8°	7	3			
9°	5	2			
10°	4	1			
11°	3				
12°	2				
13°	1				

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le Classement de la Montagne.

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel de la Montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader du classement porte un maillot vert.

4) Classement général des Jeunes

Le classement général des Jeunes est réservé aux coureurs nés depuis le **1er Janvier 1988**, selon le classement général individuel au temps.

Le leader du classement porte un maillot orange.

5) Classement par Equipes

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'ex æquo, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour
etc.
S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Bonifications

Des bonifications en temps (reportées uniquement au classement général individuel) sont attribuées dans **toutes les étapes en ligne** (art. 2.6.019).

Elles concernent les sprints intermédiaires et l'arrivée. L'attribution de ces bonifications est la suivante :

1°) A chaque «Meta Volante» il est attribué respectivement 3", 2" et 1" aux 3 premiers coureurs classés.

2°) A l'arrivée des étapes, il est attribué respectivement 10", 6" et 4" aux 3 premiers coureurs classés.

ARTICLE 12. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

1°) CLASSEMENT AUX ETAPES ET CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AU TEMPS

Classement du Prologue	
1er	€ 1 490
2ème	€ 728
3ème	€ 370
4ème	€ 185
5ème	€ 154
6ème	€ 115
7ème	€ 115
8ème	€ 79
9ème	€ 79
10ème a 20ème	€ 38

Classement de l'étape	
1er	€ 3060
2ème	€ 1 548
3ème	€ 760
4ème	€ 385
5ème	€ 314
6ème	€ 225
7ème	€ 225
8ème	€ 152
9ème	€ 152
10ème a 20ème	€ 76

Classement général individuel	
1er	€ 16 045
2ème	€ 8 104
3ème	€ 3 985
4ème	€ 2 017,5
5ème	€ 1 647
6ème	€ 1 182,5
7ème	€ 1 182,5
8ème	€ 799,5
9ème	€ 799,5
10ème a 20ème	€ 399

2°) CLASSEMENT PAR POINTS

Classement Général par Points	
1er	€ 1.500

3°) CLASSEMENT DE LA MONTAGNE

Classement Général de la Montagne	
1er	€ 1.500

4°) CLASSEMENT DES JEUNES

	Classement Général des Jeunes
1er	€ 1.500

5°) CLASSEMENT PAR EQUIPES

Classement de l'étape		Classement Général par Equipes	
1ère	Coupe	1er	Coupe
		2ème	Coupe
		3ème	Coupe

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de € **124 954,5**.

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

Chaque étape, prologue inclût, le contrôle antidopage aura lieu dans **une caravane près de la ligne d'arrivée.**

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole:

· Le **vainqueur** de l'étape
· Le **leader** du classement **Général Individuel au Temps**
· Les **leaders** des classements annexes suivants: **général aux points, général de la montagne, général des jeunes**
. **L'équipe vainqueur de l'étape** (représentée par un coureur et son Directeur Sportif)

Les coureurs qui participent à la cérémonie protocolaire doivent se présenter **immédiatement après leur arrivée**.

En outre, à l'issue de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final:
· les **2ème et 3ème classés** au classement général individuel au temps
. la **1ère équipe au classement général par équipes** (coureurs et Directeur Sportif)
. les **2ème et 3ème classées** au classement général individuel **par équipes** (Directeur Sportif)

Les coureurs qui participent à la cérémonie protocolaire à l'issue de la dernière étape doivent se présenter **immédiatement après l'arrivée du dernier coureur**.

Maillots de leader

Le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant. Si un coureur est leader de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :
1) Classement Général Individuel au Temps – **Maillot jaune**
2) Classement Général aux Points – **Maillot blanc**
3) Classement Général de la Montagne – **Maillot blue**
4) Classement Général des Jeunes – **Maillot orange**

Si un coureur est leader de plusieurs classements, il ne portera qu'un seul maillot selon l'ordre de priorité des maillots ci-dessus. Dans ce cas, le coureur suivant de ce classement portera l'autre maillot, sauf s'il est leader d'un autre classement ou s'il doit porter le maillot de champion du monde ou champion national ou le maillot de leader d'une coupe, d'un circuit, d'une série ou d'un classement UCI.

Protocole au départ des étapes en ligne

Les porteurs des maillots de leader devront se placer devant, en premiere ligne.

ARTICLE 15. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.